

À QUATRE POUR VOUS SOUTENIR



FORMATION – ENCADREMENT – RÉGLEMENTATION – FINANCEMENT

Le Camo-route, la Mutuelle de formation, le CFTC et le CFTR unissent leurs forces pour soutenir l'industrie du transport routier québécois et tous ses travailleurs. Indépendamment comme ensemble, leurs services-conseils attelés à la formation, à l'encadrement, à la sécurité routière, à la réglementation et à la logistique pavent la voie qu'emprunte votre entreprise. Soutenues par ces piliers de l'industrie, vos ressources sont plus que jamais bien formées.



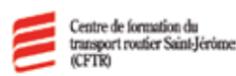
www.camo-route.com



www.camo-route.com



www.cftc.qc.ca



www.formationcftc.ca

CHRONIQUE À 4 POUR VOUS SOUTENIR



Chauffeur d'expérience et formation

par Éric Chartrand, enseignant au CFTR

Dans un passé, pas si lointain, ce sont les hommes d'expérience qui offraient la formation aux nouveaux qui débutaient dans le métier. C'est l'expérience qui comptait quand venait le temps de transmettre les connaissances. Aujourd'hui, l'expérience compte toujours, mais ne suffit plus. Les changements concernant les règlements et les évolutions technologiques sont trop rapides. Les chauffeurs doivent obtenir des mises à jour.

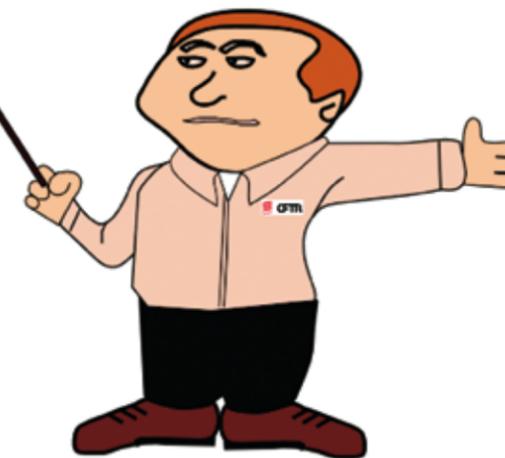
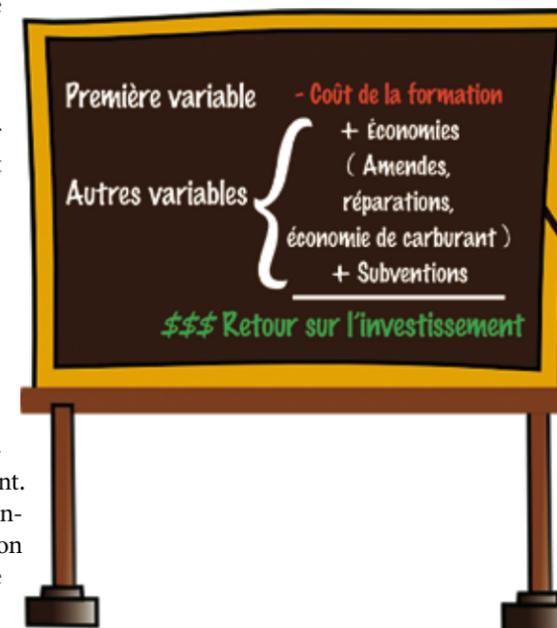
Nous recevons souvent le commentaire suivant des entreprises qui accueillent nos stagiaires : « *Malgré le manque d'expérience, vos étudiants sont tout à fait à jour en ce qui concerne la réglementation... c'est en partie ce qui nous attire chez eux.* » Pourtant, après quelques années de pratique de leur profession, l'expérience acquise est déjà notable, mais il est néanmoins temps de penser aux mises à jour. Bon nombre de chauffeurs exercent leur métier depuis plusieurs années sans avoir suivi de formation. Il est temps d'y penser.

La rentabilité ou le retour sur l'investissement est souvent ce qui met un frein à la formation. Il est peu tentant d'investir sans savoir combien cela rapportera. L'équation est toutefois simple une fois toutes les variables en main. La première variable est le coût de la formation donc, l'investissement. Les autres variables dépendent du type de formation suivie. Par exemple, une formation concernant

le règlement sur les heures de conduite et de repos peut éviter des amendes en rapport avec ce règlement. Autre exemple, une formation sur la conduite préventive peut quant à elle, éviter des accidents ou de simples accrochages. À celle-ci, ajouter les autres variables : les subventions admissibles, les économies réalisables (amendes, réparations, économies carburant). Le résultat est le retour sur cet investissement. Vous en serez gagnant à tout coup.

De plus, pour les entreprises visées par la loi sur les compétences, celles-ci ont l'obligation d'investir 1 % de leur masse salariale en formation qui vise le développement des compétences de son personnel. Les entreprises visées qui ne participent pas à la formation de leur personnel sont obligées de verser au Fond de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre le montant non investi.

Pour plus d'information sur les types de formations disponibles pour votre entreprise ou pour les subventions auxquelles vous pourriez être admissible, contactez le Service aux entreprises du CFTR et du CFTC ou le CAMO-Route.



POUR VOUS SOUTENIR
CAMO-ROUTE | CFTC | CFTR
MUTUELLE DE FORMATION

Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie du transport routier au Québec
www.camo-route.com

La mutuelle de formation
www.camo-route.com

www.cftc.qc.ca

www.formationcftc.ca